SKI-ALPINISME

Evolutions des règlements fédéraux pour la saison 2024-2025

Vote électronique novembre 2024

La mise à jour en cours des règles ISMF nous incite à effectuer deux modifications avant le début de saison afin d'éviter un changement en cours de saison.

REGLES DU JEU

A 4.2.2.3 Comportement pendant la course

7 - Peaux

Quand les peaux ne sont pas utilisées sous les skis, elles doivent être rangées à l'intérieur de la combinaison de course ou dans le sac à dos. Les peaux sont visibles quand elles sont utilisées sous les skis ou durant la manipulation. Les peaux peuvent être visibles mais ne doivent pas pendre à l'extérieur (excepté l'élastique) de la combinaison (par le haut ou par le bas) et du sac à dos.

Les peaux doivent être rangées à l'intérieur de la combinaison de course ou du sac à dos de l'athlète lorsqu'elles ne sont pas utilisées sur les skis ou lors des manipulations.

Les peaux considérées comme rangées ne peuvent pas dépasser de la combinaison de course ou du sac à dos à l'exception du système d'attache.

Les manipulations des peaux ne sont autorisées que dans les zones de transition et pendant la montée afin de les ranger différemment.

B **5.2 Infractions et pénalités**

5.2.1 Spécificité du sprint

Durant les huitièmes, quarts de finale, demi-finales et finales, pour toutes les infractions au règlement (hormis la disqualification qui est sanctionnée d'une disqualification), l'athlète pénalisé se voit automatiquement classé dernier de sa série.

Si plusieurs athlètes sont sanctionnés par la même pénalité, ils sont classés selon leur temps de qualification. Il n'y a ainsi pas de temps de pénalité durant les séries.

Durant toute l'épreuve de sprint, aucune réclamation n'est possible à l'encontre des pénalités. Toutes les infractions observées par des contrôleurs officiels seront automatiquement pénalisées.

En raison de l'enchainement rapide des différentes séquences, aucune réclamation n'est possible à l'encontre des pénalités attribuées lors des huitièmes, des quarts et des demies finales.

Si le jury ne peut pas publier les résultats dans les 5 minutes suivants la série, aucune pénalité ne sera appliquée à la série en question.

CA septembre 2024

NB : la numérotation utilisée en première colonne est destinée à se repérer dans ce document de synthèse uniquement, elle n'est pas liée à la numérotation utilisée dans les textes officiels.

REGLES DU JEU

3. MATERIEL OBLIGATOIRE

Suivant ISMF.

100	3 Matériel et équipement
	Le matériel de sécurité noté doit être estampillé CE et UIAA ou conforme à la règlementation européenne en vigueur, sans aucune modification sauf celles autorisées par le fabricant dans la notice d'information livrée avec le matériel. Matériels concernés : Skis, fixations, chaussures, crampons, baudrier, casque, DVA, pelle, sonde, couverture de survie, kit via ferrata, corde dynamique, mousquetons. Pour les autres matériels, l'athlète est responsable de son matériel. Si un athlète modifie son matériel, la modification ne doit pas affecter la solidité de l'équipement ni compromettre la sécurité pour lui ou les autres athlètes. []
101	Paire de peaux anti-recul et amovibles
	Les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites.
	Le système d'attache fait partie de l'équipement « peau anti recul ».
	[]
102	4ème couche de vêtement pour le haut du corps.
	Vêtement chaud à manche longue, à la taille de l'athlète.
	Cette 4 ^{ème} couche est un vêtement thermique dont le poids minimal est de 300 280 grammes pour les
	hommes et 250 grammes pour les dames.
103	Matériel complémentaire (si demandé par le Jury) – Tableaux 3.1.2 et 3.1.5
	Un téléphone portable chargé

4.2.23 COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE Suivant ISMF

104	Procédure de départ
	- Etape 4 : Le speaker demande le silence 30 12 secondes avant le départ. Sur la première ligne, les
	skis ne doivent pas empiéter sur la ligne de départ.
	- Etape 5 : Le président de jury annonce « A vos marques » (ISMF : « Take your marks »), environ 10 4
	secondes avant le départ. Les athlètes doivent rester stationnés à leur place, le jury vérifie que les skis
	n'empiètent pas sur la ligne de départ.
	[]
	Etape 6 : Sprint et relai uniquement : Le président de jury annonce « Prêt » (ISMF : « Set »), environ
	1 à 2 secondes avant le départ. Les athlètes doivent alors rester sans mouvement à leur position.
105	6 Zone de transition
	Les athlètes doivent passer dans chacune des zones de transition présentes sur le parcours.
	Une zone de transition est marquée par une ligne d'entrée et une ligne de sortie, de préférence de couleur bleue. Si un autre type de marquage est utilisé il doit être indiqué au briefing de course.

Les bords de la zone sont délimités par un marquage (fanions, ruban...) de la couleur de la zone à venir (exemple : rouge pour annoncer une descente).

Les athlètes doivent réaliser l'intégralité de la manipulation de transition dans la zone, Seuls l'attache ou le détachement des dragonnes ainsi l'actionnement du blocage arrière de la fixation peut être réaliser en dehors de la zone de transition.

[...]

L'athlète est considéré en dehors de la zone de transition quand ses skis sont complètement en dehors de la ligne de sortie. Si l'athlète doit bouger ses bâtons durant la manipulation (pour les ramener vers lui par exemple) il doit arrêter sa manipulation et bouger ses bâtons. Arrêter sa manipulation signifie ne plus rien avoir dans les mains excepté le/les bâtons. L'athlète ne peut pas continuer la manipulation avant d'avoir reposé le/les bâtons au sol. Cela s'applique quand l'athlète retire/pose/range/sort les peaux ou les crampons, met ou retire les skis du sac à dos et ouvre ou ferme la fermeture de la combinaison.

[...]

106 **7 Peaux**

Quand les peaux ne sont pas utilisées sous les skis, elles doivent être rangées à l'intérieur de la combinaison de course ou dans le sac à dos. Les peaux sont visibles quand elles sont utilisées sous les skis ou durant la manipulation. Si pendant la manipulation de transition l'athlète range ses peaux dans sa combinaison, il doit refermer la combinaison au moins à hauteur de l'aisselle, avant la fin de la manipulation. Les peaux peuvent être visibles mais ne doivent pas pendre à l'extérieur (excepté l'élastique) de la combinaison (par le haut ou par le bas) et du sac à dos.

107 **8 DVA**

Les athlètes doivent s'assurer que leurs DVA fonctionnent correctement durant toute la course. Les athlètes doivent garder leur DVA en position émission jusqu'à la ligne d'arrivée et le contrôle du matérie

jusqu'au contrôle de matériel après la ligne d'arrivée.

Dans le cas d'un DVA contrôlé hors état de marche, l'athlète est arrêté et disqualifié immédiatement

ARRIVEE

Suivant ISMF

108 4.2.3 L'arrivée

S'il y a un chronométrage électronique, le temps et l'ordre sont déterminés par le relevé du système. En cas d'écart de moins d'un deux dixièmes de seconde entre 2 athlètes, la photo finish ou la vidéo de contrôle doivent être utilisés pour valider l'ordre de passage (au niveau de la pointe de la chaussure à l'entrée de la ligne).

Si la photo finish sur la ligne ne permet pas de définir le vainqueur :

En sprint la place puis le temps obtenu lors du tour précédent sont utilisés pour départager les

athlètes.

En relai, la place à mi-course permet de départager les équipes

Pour les autres départs en masse, une analyse de la vidéo en remontant le temps est réalisée jusque définir qui a l'avantage juste avant la ligne.

En contre la montre individuel, des temps égaux au dixième donnent lieu à des ex-eaquo

[..]

Le chronométrage se fait au dixième de seconde, en arrondissant au dixième inférieur (troncature). En cas de photo finish, c'est le passage de la chaussure (partie avant de la chaussure) qui est pris en compte.

SPRINT 4.3.3 Déroulement des phases finales

Afin d'augmenter le temps de course de chacun, Le Président de Jury peut décider de proposer :

- une petite finale. Le classement de la 7^{ème} à la 12^{ème} place se joue sur une série additionnelle.
- une phase de huitièmes de finale, réservés aux athlètes non qualifiés pour les quarts de finale. Il s'agit uniquement d'un tour supplémentaire, il n'est pas qualificatif pour les quarts de finale. Le classement au-delà de la 30^{ème} place se joue alors sur ces tours additionnels, en fonction de la place obtenu sur la série, et en départageant les ex-aequo en fonction de leur temps de qualification.

- Pour les catégories jeunes, le jury peut regouper plusieurs catégories d'âge afin d'optimiser le

	nombre de demies-finales et permettre au maximum d'athlètes de réaliser 3 tours.
110	4.3.5 Déroulement de la finale
	Les trois premiers de chaque demi-finale sont qualifiés pour la finale.
	Sont qualifiés pour la finale :
	 Les deux premiers de chaque demie-finale plus les deux meilleurs Lucky Loser si la phase finale est chronométrée et annoncée au briefing.
	 Les trois premiers de chque demie-finale si la phase finale n'est pas chronométrée.
111	3.1.4 Casse du stop-ski pendant l'épreuve
	Si un stop ski est cassé durant la phase de reconnaissance du parcours, pendant la qualification ou pendant
	unquart de finale, l'athlète ne peut pas continuer le Sprint sans avoir réparé ou changé son stop-ski.

RELAIS - 4.4 .8 Passage de relais

112	4.4.6 Contact de passage de relais Le passage de relais se fait en touchant n'importe que partie du corps de l'équipier partant (incluant le sac à dos) avec la main de l'équipier arrivant. Le contact doit être réalisé avant qu'aucun ski des équipiers n'ait franchis la sortie de zone. Le contact doit être réalisé alors que les skis des deux athlètes doivent être dans la zone, les ligne étant considérée comme faisant partie de la zone. L'athlète ayant fini son tour ne doit pas dépasser la ligne de sortie de zone et doit quitter la zone de relais dans les 10 secondes, sans gêner les équipes suivantes.
113	4.4.13 Equipe rattrapée (Overlap) Le jury peut décider de réduire les risques de collision ou de gêne en neutralisant les équipes qui se font rattraper (un tour complet de retard). Est considérée comme équipe rattrapée (Overlapped) une équipe qui ne dispose plus d'aucune plateforme de changement libre entre elle-même et le leader de la course.

COURSES SUR GLACIER - 4.5 Précision Règle FFME

114	Caractéristiques du parcours
	Les épreuves de ski-alpinisme dont l'itinéraire se déroule tout ou partie sur terrain glaciaire pouvant entraîner
	une chute en crevasse respectent les règles suivantes : - L'épreuve se court par équipe de 3 athlètes.
	- L'épreuve se court en étant encordé durant les parties crevassées.
	Selon les caractéristiques du parcours, le Jury de course détermine le nombre de compétiteurs exigés pour composer une cordée. Lorsque le terrain est notablement crevassé, une équipe de 3 est fortement
	recommandée pour augmenter la sécurité en cas de chute en crevasse.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

120 Chapitre Supprimé	
-----------------------	--

5 – RESULTATS Suivant ISMF

130	Elaboration des résultats

Les résultats de chaque course sont édités par le COL et validés par le président de jury et affichés régulièrement au fur et mesure des arrivées. La première impression des résultats est réalisée après que le 5^{ème} athlète d'une catégorie franchisse la ligne. Ces résultats sont horodatés et signés par le Président de Jury. Le classement est effectué en additionnant le temps d'arrivée aux pénalités.

Par ordre décroissant de pertinence, seront utilisés pour départager deux athlètes franchissant en même temps la ligne d'arrivée :

- La photo finish

- La puce électronique
- Le contrôle vidéo

S'il n'y a pas de moyen pour départager les athlètes, ils sont alors déclarés ex æquo sur la course. Les classements des championnats, coupes et permanent national sont traités dans le document FFME : « Skialpinisme, Règles de classement ».

REGLES D'ORGANISATION

Règles propres FFME: 201 à 204, 206

Autre: ISMF

201	La FFME ne délivrera pas de titre de champion de France pour les catégories U14 sur tous les formats et U16 par équipe.
202	4.1.6.1.9 Caractéristiques techniques des épreuves de relais mixte Finale Hors catégorie
	Le jury peut mettre en place une finale réunissant les équipes hors catégories (non mixte ou avec mélange d'age). Cette finale ne fait pas l'objet d'un classement officiel.
203	4.1.6.1.7 Caractéristiques techniques des épreuves Longue Distance Passage en zone glaciaire possible équipe de 3)
204	Ligne de départ La ligne de départ se situe en sortie de zone de passage de relais ou en parallèle à celle-ci. En finale: Les coureurs sont positionnés tous les 1 mètres (largeur). Il est possible de positionner l'effectif sur plusieurs lignes alors séparées de 2 mètres en profondeur. Les athlètes sont répartis sur la ou les lignes de départ, tous les 80 à 100 cm en fonction de l'espace disponible. Chaque ligne est espacée de 1,8 à 2,5 mètres.
205	Sprint 5.1.13.1 .1 Organisation de la ligne de départ Une horloge doit être mise à disposition des coureurs au départ. Chronométrage Pour les qualifications, le chronométrage est déclenché par une baguette ou une cellule au départ. Pour les phases finales, le chronométrage est déclenché par une cellule ou manuellement Chronométrage: Pour les qualifications, le chronométrage est déclenché par une baguette ou une cellule photo électrique placée 1 mètre après la ligne de départ fictif ou une antenne de détection placée 3 mètres après la ligne de départ fictif. Ou une impulsion manuelle (non autorisée pour les championnats de France) Pour les phases finales, le chronométrage est déclenché par une cellule une antenne une impulsion manuelle sous l'ordre du starter.
206	Sprint 5.1.13.1.2 Déroulement des qualifications de l'épreuve [] Entre la fin des qualifications et le début des phases finales un temps de récupération de 30 minutes est prévu. Le programme permet, pour tous les athlètes, un temps de récupération de 20 minutes au moins entre chaque course.

	[]
	Déroulement des demies-finales
	Pour les catégories jeunes, le jury peut regouper plusieurs catégories d'âge afin d'optimiser le nombre de demies-finales et permettre au maximum d'athlètes de réaliser 3 tours.
207	6 Secteur Sécurité
	Equipement pour les accompagnants
	Pour des raisons de sécurité, le COL peut décider d'imposer l'usage de crampons ou de chaînes de chassures pour tous les personnnels accrédités dans tout ou partie de l'aire de compétition.
	personners decreates dans tout ou partie de raine de competition.
208	Suppression
	Suppression
	7.1.1.1.5 Revue fédérale
	Le COL peut aussi bénéficier, à des conditions tarifaires particulièrement intéressantes, de
	l'achat de pages publicitaires dans la revue fédérale. A cet effet, le responsable presse du
	COL prendra contact avec le responsable de la revue à la FFME. Le COL peut envoyer à l'issue de la compétition un reportage pour une éventuelle
	parution dans la revue fédérale, le COL doit s'assurer que les photos transmises sont libres
	de droit.
209	Cumul des postes et incompatibilités
	Voir le tableau chapitre 4 des règles de participations. Certains postes peuvent être tenus par la même personne sauf ceux de, président de jury, arbitres nationaux
	du jury de course et délégués de la FFME.
	Le directeur de course ou le directeur de course délégué peut uniquement être également président du COL. Le délégué FFME peut tenir le rôle de délégué fédéral et délégué technique.
	Les entraîneurs ne sont pas autorisés à être membre du jury de course.
	Le COL désigne le personnel du COL et le personnel auxiliaire qualifié et apte à seconder les responsables de
	secteur et les officiels. Les personnels seront reconnaissables selon leurs fonctions (badges, tenues).
	Les rôles et responsabilités des personnels du secteur sportif et technique sont décrits respectivement en § 4
	et § 5.

REGLES DE PARTICIPATION ET D'ACCES

300	Mise à jour annuelle des catégories d'âge.
301	1.1.1 Coupe de France Les étapes et le classement de la coupe de France sont réservés aux titulaires de la licence annuelle de la FFME en cours de validité.
	Les courses support de la Coupe de France peuvent également être support d'une course promotionelle. Deux résultats sont publiés : - le classement Scratch pour chaque parcours - le classement officiel Coupe de France.
	Les points classement Coupe de France sont réservés aux licenciés.
302	Ajout d'un chapitre : 1.1.2 Les championnats départementaux Les courses supports des championnats départementaux peuvent également être support d'une course promotionelle.

	Deux types de résultats sont produits : - le classement scratch pour tous, - le classement officiel pour les licenciés uniquement. Seuls sont titrés et récompensés les licenciés
303	FFME dans un club du département. 1.1.3 Les championnats régionnaux
303	Un championnat régional peut être couru sur une épreuve individuelle, en équipe ou en vertical race. Tous les concurrents licenciés dans un club de la région et répondant aux critères d'inscription sont obligatoirement admis au championnat régional. Les concurrents doivent faire acte de candidature auprès de l'organisateur en envoyant leur dossier d'inscription dûment rempli et accompagné du règlement des droits.
	Les régions concernées sont : Nouvelle Aquitaine Cocitanie Provence Alpes Côte d'Azur Auvergne Rhône Alpes
	Les courses supports des championnats régionaux peuvent également être support d'une course promotionelle. Deux types de résultats sont produits : - le classement scratch pour tous, - le classement officiel pour les licenciés uniquement. Seuls sont titrés et récompensés les licenciés
204	FFME dans un club de la ligue.
304	1.1.4 Les championnats de France Cinq championnats de France sont organisés chaque année : sprint, individuel, équipe, relais des clubs et vertical race. Les championnats de France par équipe sont organisés pour les catégories suivantes (hommes et femmes) : U18, U20,U23, Senior, Master, ainsi que Equipe Mixte (Homme et femme)
	Les championnats de France des épreuves Individuelle, VR et Sprint sont organisées pour les catégories suivantes (hommes et femmes) : U16, U18, U20, U23, Senior, Master
	Les championnats de France de Relais Mixte sont organisés pour les catégories suivantes : Mixte Senior, Mixte Jeunes. Des équipes non mixtes peuvent participer à la compétition mais sont classées hors championnat. Voir les modalités particulières pour le championnat de France des clubs.
305	2.2.5 Catégories Master 2: 50 ans et plus (pour 2024-2025: né en 1975 et avant) Master 3: 60 ans et plus (pour 2024-2025: né en 1965 et avant)
306	4 Incompatibilités lors d'une compétition Ajout du contrôleur avec Juge-arbitre

REGLES DE CLASSEMENT

501	
	3.2.4 Classement par discipline (Coupe de France)
	Pour les disciplines cumulant au moins 3 épreuves, un classement de spécialité sera publié.
	Trois sous-classements sont publiés :
	- Sprint et relais

	- Vertical Race - Mountain race
502	3.2.5 En cas d'ex-aequo En cas de coureur ex-aequo pour la première place du classement, les coureurs sont départagés selon les critères suivants successivement appliqués jusque trouver un départage : - Rang de la meilleure place obtenue sur le circuit coupe de France. - Nombre de places à ce rang - Nombre de confrontation directe remportée entre les athlètes sur le circuit coupe de France Toutefois, si les ex-aequo n'ont couru qu'une seule course, le titre de la catégorie ne sera pas attribué.

Version 20/9/2024 o.mansiot@ffme.fr